



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} octobre 2026

Numéro 305

Les DDEN ne sont pas neutres ils sont laïques.



La neutralité n'existe pas, la laïcité, signifie, non pas la neutralité, mais l'émancipation intellectuelle, spirituelle, morale, politique et sociale, elle est inséparable de l'engagement pour la République. Loin d'être un principe de l'école laïque, la neutralité est une arme aux mains de ses adversaires dont l'Église catholique.

« **En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre** », écrit Jaurès en 1912 dans « *Neutralité et impartialité* ». Il défend **une laïcité républicaine respectueuse de la liberté de l'esprit, en particulier de la liberté de conscience de l'élève.**

La loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État est bénéfique pour les Églises et leur permet de retrouver leur liberté de parole, alors que le Concordat les maintenait sous la tutelle de l'État.

Cependant dans une « *Lettre pastorale* » de septembre 1909, **l'Église condamne la neutralité religieuse inscrite dans la loi du 28 mars 1882** : « *Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation ?* » (Ferdinand Buisson).

Pour les DDEN, l'école laïque n'est pas tenue par la loi du 28 mars 1882 à la neutralité mais seulement à la neutralité religieuse et plus exactement confessionnelle. « *Nous avons promis la neutralité religieuse, disait au Sénat Jules Ferry le 31 mai 1883, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique, pas plus que la neutralité politique* ».

Par neutralité religieuse, l'enseignant doit s'abstenir d'intervenir dans le domaine des confessions religieuses, c'est-à-dire des religions. Cependant certaines disciplines : histoire, économie, éducation morale et civique, littérature, art, touchent à la religion et l'enseignant doit affirmer les vérités scientifiques, historiques, politiques, morales et sociales, sans tenir compte des doctrines des Églises.

Jules Ferry dit devant les délégués des instituteurs au Congrès pédagogique du 25 avril 1881 : « *Vous devez enseigner la politique parce que la loi vous charge de donner l'enseignement civique [...] Vous avez le devoir de faire aimer la République et la première Révolution* ».

Dans l'article « Politique » du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, Ferdinand Buisson fait la distinction entre les notions générales et fondamentales de la politique au sens élevé du terme la République, les droits de l'homme et du citoyen, la patrie, etc. qui constituent le programme d'instruction civique et « *les vues étroites, les doctrines particulières, les opinions et les passions de la politique militante et quotidienne* »

Dans le cadre de leur activité officielle, les DDEN et les membres de l'École publique ont un engagement légitime, politique, au sens élevé du terme, pour une cause universelle, celle de l'humanité et de la Laïcité.

Eddy Khaldi



Sommaire :

- **Édito : Les DDEN ne sont pas neutres, ils sont laïques.**
(Page 1)
- **Le ministre de l'Éducation ne fait pas respecter la loi !** (Page 2 et 3)
- **Enquête nationale : « la sécurité à l'école »** (Page 4)
- **Deux concours : Deux entrées pour les DDEN** (Page 5 à 9)
- **La vie ses unions**
(Page 10 à 11)
- **Attractivité du métier d'enseignant : la Commission européenne inquiète** (Page 12)
- **PISA des élèves qui fuient la complexité**
(Page 13)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Le ministre de l'Éducation ne fait pas respecter la loi !

L'article L 442-1 du code de l'Éducation, dans sa rédaction issue de l'article premier de la loi du 31 décembre 1959, dite « loi Debré », stipule que : « *L'établissement [privé sous contrat], tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience* ». L'article L. 442-5 du même code précise que ces établissements dispensent « *un enseignement conforme aux programmes de l'enseignement public* ».

Notre Fédération des DDEN fidèle au Serment de Vincennes demande l'abrogation de cette loi Debré que le ministre aggrave et une nouvelle fois entérine un Concordat scolaire !

Visite du pape : le secrétaire général de l'enseignement catholique propose aux établissements de banaliser la journée de vendredi.
Paru dans Scolaire le lundi 21 septembre 2026.

"À l'occasion de la venue en France du pape Léon XIV", le **SGEC propose aux établissements catholiques de faire du vendredi 25 septembre une "journée des communautés"**. Dans un courrier que ToutEduc s'est procuré, le secrétaire général de l'enseignement catholique fait état du souhait exprimé par "de nombreux chefs d'établissement, directeurs diocésains, équipes éducatives et représentants de parents" de faire de cet événement "un véritable temps éducatif, en lien avec le caractère propre (des) établissements ».

Il ajoute que cette "**journée des communautés éducatives**", créée il y a plusieurs années, à l'instar de certaines journées du public, que n'encadre aucun

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Pierre MIMRAN

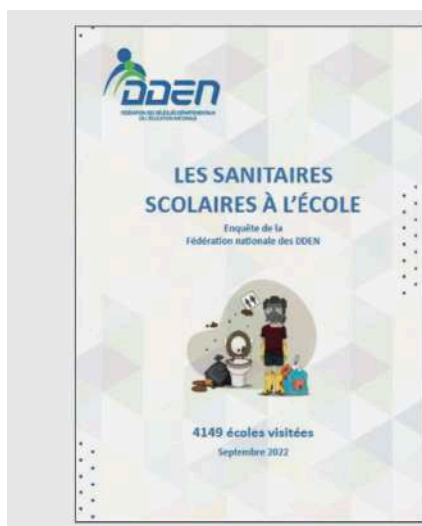




texte réglementaire mais dont ministère et rectorats sont prévenus, et qui "a lieu ordinairement début décembre", revêtira **"un caractère obligatoire pour les élèves comme pour l'ensemble des enseignants et des personnels, au même titre que toute autre journée scolaire »**. Cette obligation de présence ne s'accompagne d'aucune obligation de conviction : il ne s'agit pas d'imposer une démarche religieuse, mais de permettre à chaque élève de comprendre l'événement, d'en débattre et, s'il le souhaite, d'y prendre part individuellement. »

Le courrier fait état de ressources disponibles, dont le "JT du pape" sur la chaîne YouTube de Bayard et donne des exemples d'activités comme la "lecture d'albums jeunesse sur la fraternité entre enfants du monde", la "découverte du Vatican et du rôle du pape", un projet "autour de la civilisation de l'amour", une visite en Ehpad, un "atelier sur le harcèlement", un "temps spirituel facultatif : silence, prière « .

Il suggère aussi de "construire la journée avec l'APEL, l'OGEC et, là où c'est pertinent, la paroisse ou un établissement voisin ».



Documents toujours disponibles dans vos Unions Départementales de DDEN

La Sécurité à l'école :

la nouvelle enquête nationale de la Fédération des DDEN

L'enquête nationale sur la sécurité à l'école doit permettre d'établir un diagnostic précis des pratiques, des besoins et des points de vigilance afin de garantir la sécurité des élèves, des personnels et des familles.

Ses objectifs :

- vérifier l'application des obligations réglementaires.
- Vérifier l'adaptation des établissements aux nouveaux risques.
- Identifier les fragilités des bâtiments.
- Évaluer la maîtrise des protocoles par les équipes les différents personnels et la coordination avec les familles et la municipalité.
- Mesurer la formation des intervenants dont les intervenants périscolaires

Pour notre Fédération, cet enjeu national est majeur : disposer d'une vision homogène et fiable du terrain afin de promouvoir des pratiques cohérentes, renforcer la culture de sécurité et soutenir efficacement les directeurs dans leurs responsabilités croissantes.

Il faut noter que transport périscolaire n'a pas été retenu pour préserver la lisibilité de l'enquête.

Tous les liens sont ci dessous :

- Lien **PARTIE A** pour la Directrice ou le Directeur de l'école

<https://tinyurl.com/SECURITE-partieA>

- Lien **PARTIE B** pour le Maire ou le représentant de la commune.

<https://tinyurl.com/SECURITE-partieB>



Deux concours, deux entrées pour les DDEN.

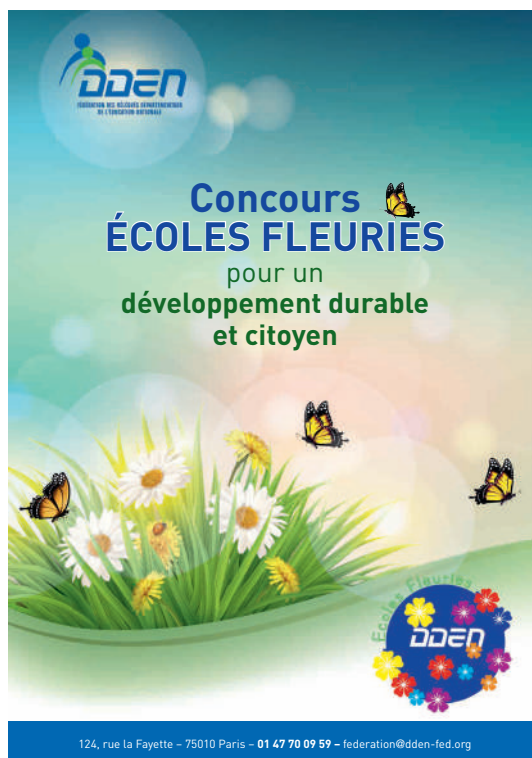
Ferdinand Buisson : « Le premier devoir d'une République est de faire des républicains ». Il n'y a pas de meilleur lieu d'apprentissage que l'École publique qui, par une pratique pédagogique effective de la coopération et de la démocratie, peut préparer tout enfant à son rôle de citoyen. Les deux concours fédéraux offrent aux DDEN à la fois une opportunité et une entrée concrète pour travailler avec les équipes éducatives et ainsi aider à la construction du citoyen.

L'avantage est de ne pas solliciter de travail supplémentaire aux enseignants mais de valoriser leurs actions existantes en faveur des valeurs de la République. Le programme Enseignement moral et civique (EMC) rappelle la disposition du Code de l'Éducation : « Outre la transmission des

Cette « mission première » anime ainsi la dynamique du concours « **Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen** ». De même pour « **Samuel Paty : Se construire Citoyen** » : la lettre cosignée par le Président de l'Union des DDEN de l'Eure et l'Inspectrice d'Académie, précise que ce concours visant à mettre en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves, « par sa démarche, s'intègre parfaitement dans le programme

d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école et ne nécessite aucun travail supplémentaire pour les équipes éducatives ». Il s'agit dans les deux cas d'éviter l'écueil redouté de l'empilement des projets et de l'émiettement des dispositifs.

Ces deux concours font se croiser les logiques mises en avant dans le programme EMC : l'interdisciplinarité d'une part et la progression spiralaire d'autre part, la reprise et



l'approfondissement progressif des notions tout au long du parcours scolaire. Les valeurs de la République dépassent le cadre de l'enseignement moral et civique et concernent l'ensemble des apprentissages. Ainsi l'activité des écoles fleuries est « interdisciplinaire et favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques, sociaux et contribue à l'ouverture de l'école ou du collège sur son environnement. » (MEN, DDEN, Écoles fleuries).

Pour le concours « Samuel Paty, Se construire Citoyen » : « Tous les domaines sont concernés (action de développement durable, action de solidarité intergénérationnelle, action de solidarité nationale ou solidarité internationale, actions éducatives concernant la Charte de la laïcité ...)

Toutes les formes sont admises (chant choral, slam, dessin, peinture, poésie, saynètes, contes, action citoyenne d'embellissement de l'école ou de ses abords, autres ... ». Diversité d'actions dont la cohérence est partagée par les DDEN, « faire connaître les travaux que vous réalisez avec les élèves pour favoriser leur appropriation des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité. »

Union Départementale de l'Eure (27)

DDEN - secteur de Bernay (Eure)



Écoles fleuries : cultiver la nature, faire grandir la laïcité

Le Concours « Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen » n'est pas un simple concours de jardinage. Pour les DDEN du Morbihan, il porte une ambition beaucoup plus large : faire de l'école un lieu où l'enfant apprend à comprendre le monde qui l'entoure, à agir collectivement et à devenir un citoyen libre et responsable.

Observer une plante, suivre la croissance d'un arbre, découvrir la biodiversité d'une cour d'école, comprendre le rôle de l'eau, du sol, des insectes ou des saisons : ces expériences concrètes constituent de véritables apprentissages. Elles invitent l'enfant à observer avant de juger, à questionner avant d'affirmer, à comprendre avant de croire. C'est précisément là que se trouve, pour nous, l'une des premières portes d'entrée vers la laïcité.

Écoles fleuries : cultiver la nature, faire grandir la laïcité

École Publique J. Guéhenno-Gestel Morbihan : Plantation d'un « Ginkgo Biloba », arbre millénaire aux multiples qualités.



© Le télégramme : L'arbre de la laïcité a été planté dans le jardin de l'école publique Jean-Guéhenno de Gestel.

La laïcité ne se réduit ni à une règle administrative ni à la seule neutralité de l'institution scolaire. Elle est aussi une éducation à la liberté de conscience, à l'esprit critique et à la recherche du savoir. En permettant à l'enfant de partir du réel, de confronter ses observations, de vérifier, de raisonner et d'échanger avec les autres, l'école lui donne progressivement les moyens de construire son propre jugement.

Travailler sur la nature qui nous environne, c'est donc aussi apprendre à distinguer ce que l'on observe, de ce que l'on imagine, ce que l'on sait de ce que l'on croit. C'est un premier apprentissage de cette liberté de conscience qui est au cœur de la laïcité scolaire. Le jardin de l'école devient ainsi un formidable espace de coopération. On y apprend que chacun a sa place, que le résultat dépend du travail de tous, que le vivant mérite attention et respect. Elèves, enseignants, personnels, familles et collectivités peuvent y construire ensemble un projet commun, dans le respect des convictions de chacun.

Pour les DDEN, cette démarche est pleinement en cohérence avec notre mission de partenaires institutionnels de l'École publique et laïque. Le concours permet de faire connaître notre engagement de DDEN, de valoriser les initiatives des équipes éducatives et de rappeler que défendre l'École publique, c'est aussi défendre les conditions concrètes dans lesquelles les enfants apprennent à devenir des citoyens.

Car une école fleurie n'est pas seulement une école plus belle. C'est une école où l'on observe, où l'on questionne, où l'on partage, où l'on respecte et où l'on apprend à penser par soi-même. Faire pousser des fleurs dans une école publique et laïque, c'est aussi faire pousser la liberté, l'esprit critique et la citoyenneté.

Voilà pourquoi les DDEN du Morbihan sont fiers de soutenir et de faire vivre le Concours « Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen ».

L'Union des DDEN du Morbihan.



Concours national Samuel PATY

« Se construire Citoyen »

La pertinence de l'action des Unions départementales

Œuvrant dans la promotion de l'école républicaine, la Fédération Nationale des DDEN, propose comme chaque début d'année scolaire un concours intitulé : **Samuel PATY : « Se construire Citoyen »**.

Soutenu par de très nombreuses associations partenaires de l'école ainsi que des partenariats officiels de l'association des Maires de France et du Défenseur des droits.

Ce concours a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité pour consolider le nécessaire lien entre la République et son École, d'inciter individuellement ou collectivement les jeunes élèves des trois premiers cycles à bâtir et conduire un projet citoyen au service des autres. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école.

Il est essentiel que les Unions départementales s'impliquent dès aujourd'hui à le faire connaître aux Inspecteurs Académiques et à toutes les écoles publiques, laissant ainsi un temps suffisant aux équipes éducatives pour une participation sereine. Ainsi il contribuera à valoriser, et soulignera, la qualité de l'enseignement des personnels de l'Éducation nationale ainsi que leur implication et celle des partenaires de l'École.

Tous les documents utiles pour la réussite de cette diffusion vous ont été transmis par circulaire, et sont disponibles sur le site de la Fédération :

www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/

Ce concours décentralisé est conduit par **les Unions départementales des DDEN** en collaboration étroite avec l'institution scolaire dans tous les départements. La commission du jury départemental, composée de personnes qualifiées remettra les différents prix courant juin 2027, selon des modalités prises en accord avec les différents partenaires, et en présence de délégations d'élèves, d'enseignants et de parents.

Un levier pour l'action départementale

Ce concours constitue un support privilégié pour l'action de chaque Union départementale des DDEN. Il permet de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'un objectif commun : **promouvoir la citoyenneté et la laïcité républicaine au sein de l'École.**



Formation des D.D.E.N 07 :

Guilherand-Granges le 22 septembre 2026

 L'union des D.D.E.N. 07 a organisé une formation pour les nouveaux DDEN recrutés et ceux qui estimaient avoir besoin de parfaire leurs connaissances. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

La présence de 3 membres de l'Union de la Drôme a permis un regard croisé et des précisions sur tous les domaines passés en revue.

Eric Joffre, maître d'oeuvre, a évoqué l'histoire de notre activité depuis la Révolution de 1789.

Ensuite les diverses missions des DDEN ont été listées, avec à chaque fois, des exemples, des anecdotes pour illustrer le propos et l'esprit dans lequel chacune de ces missions pouvaient ou devaient être accomplies.

Ainsi, les droits et devoirs liés à notre fonction ont été passés en revue :

- Les Conseils d'École, ses membres, ses missions, ...
- Les visites d'École, ses modalités,...
- Le rôle de médiateur, de facilitateur, ...
- La défense de la Laïcité à l'école et à l'extérieur

Les collègues de la Drôme ont proposé de nous procurer un document préparatoire à la visite d'École, en direction des directeurs(trices) et des formations à la visite d'École (03/10/26 et 10/10/26).

Aline Bourgeat de la FOL 07 a parlé de « *La Fabrique du Citoyen* », opération qui sera renouvelée cette année et dont les DDEN sont les ambassadeurs. Elle a évoqué aussi les formations à la laïcité prévues à Aubenas et au Cheylard dans les prochains mois.

Gérard Bouchet, Président de l'Observatoire de la Laïcité (26/07) a tenu une conférence sur le dualisme scolaire, à travers l'histoire des textes qui favorisent, depuis 1940, l'enseignement privé et en particulier, l'enseignement catholique.

Cette conférence était un résumé du dernier ouvrage de Gérard Bouchet préfacé par Eddy Khaldi.

De nombreuses questions ont émaillé le discours du narrateur qui a montré que les attaques contre l'École Publique et la République sont dans la logique du libéralisme qui vise à supprimer les services publics pour laisser la place au mercantilisme dans tous les domaines.

En ce début d'année scolaire, un temps de formation dense mais ponctué par un repas convivial.

l'Union Départementale d'Ardèche

Formation rencontre de DDEN Le 23/09/2026



Un grand merci à vous tous qui avez contribué au succès de cette matinée que vous ayez été présents ou que vous ayez suivi ce moment en Visio-conférence.

À l'avenir nous mettrons tout en œuvre pour renforcer le confort de la Visioconférence pour ceux qui nous suivent par ce canal. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et besoins en formations qui conditionneront les contenus de nos prochaines rencontres.

À très bientôt !

Le Président
Pierre MIMRAN

Un grand merci à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), représenté par son directeur, Johan MICHELOSI, pour son accueil.

17 personnes étaient présentes sur place et une dizaine ont suivi la réunion en ligne via notre vidéoconférence.

Pierre Mimran, président de l'Union départementale DDEN-13 fédérée, a introduit la réunion et anime le tour de table.

Nous avons pu aborder les thèmes suivants :

- Rôle et missions du DDEN
- Nomination et affectation
- La visite annuelle des écoles
- Le conseil d'école
- Médiation et autres sujets abordés
- Vie de l'association

Perspectives d'avenir : Visioconférences ouvertes tous les vendredis de 13h à 14h en période scolaire, pour répondre aux questions de tous les DDEN avec l'appui, si besoins, du réseau et experts de l'ensemble fédéral. - Projet de rencontres trimestrielles en alternance avec des moments d'échange de pratiques entre délégués et des thèmes spécifiques. - Formation sur la laïcité en préparation, avec l'Union des familles laïques et, si possible, le rectorat. - Actions de la Fédération : concours des « Écoles fleuries », « Samuel Paty, se construire citoyen » présentation des résultats de nos enquêtes nationales les plus récentes : livret sur l'état des **sanitaires scolaires**, livret **Pause méridienne et restauration scolaire** et livret sur « **l'inclusivité à l'école** ». Nous avons présenté aussi notre prochaine enquête nationale sur la « **sécurité à l'école** », pour laquelle nous comptons sur vous afin d'en assurer la promotion et encourager la participation des écoles.

Attractivité du métier d'enseignant : la Commission européenne inquiète

Dans la plupart des pays européens, les salaires des enseignants sont inférieurs à ceux de salariés ayant le même niveau de diplôme, et pourtant, la plupart des enseignants déclarent qu'ils choisiraient à nouveau l'enseignement, constate la Commission européenne dans un document qui ne l'engage pas, mais dans lequel Roxana Mînzatu, Commissaire à l'éducation, rappelle qu'investir dans l'éducation est l'un des choix les plus importants que peut faire une société.

L'organisation internationale note pourtant que ceux qui referaient ce choix de carrière sont plus souvent des femmes que des hommes, de jeunes enseignants plutôt que ceux qui cumulent les années d'expérience, elle note aussi que leur proportion diminue, près de 80 % en 2018, 76,5 % en 2024. Au vu de toute une batterie d'indicateurs, elle constate que renforcer l'attractivité du métier d'enseignant demande une approche globale, incluant salaires, conditions de travail et bien-être, ces deux derniers points ayant des conséquences budgétaires. Réduire la charge de travail suppose en effet d'augmenter les moyens, d'améliorer l'environnement des établissements, de diminuer le nombre d'élèves par classe..., autant de facteurs qui jouent un rôle essentiel pour soutenir la motivation des enseignants.

Autre point important, l'organisation des carrières et les possibilités d'évolution peuvent contribuer à retenir les enseignants et pour les enseignants en formation, c'est, avec le salaire et la charge de travail, au moins aussi important que la possibilité de travailler avec des enfants, notamment pour les plus brillants d'entre eux. Au Danemark et aux Pays-Bas, il faut 12 ans pour arriver au salaire maximum, il en faut 40 en Slovaquie, 39 en Espagne, 35 en Italie... Une progression plus rapide et plus forte contribue à l'attractivité du métier. Il faut aussi compter avec le développement professionnel, une charge de travail gérable et un statut social. On le voit, les recherches démontrent que seules des politiques globales, qui touchent à la fois les aspects matériels et immatériels du métier, peuvent en améliorer l'attractivité.



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**

PISA : des élèves qui fuient la complexité.

En France, les performances des élèves restent, globalement, dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais dans la moyenne basse. C'est l'enseignement essentiel du test PISA dont les résultats de l'édition 2025 sont dévoilés ce 9 septembre 2026. Le "**Programme international pour le suivi des acquis des élèves**" de 15 ans portait, comme chaque trois ans, sur la compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences (le thème dominant cette année) ainsi que sur la résolution informatique des problèmes. Et dans les trois domaines qui sont évalués depuis 2000, les résultats sont en baisse, comme dans la plupart des pays. En Estonie, le pays européen le mieux placé, le niveau se maintient pourtant en mathématiques

Un diagnostic qui conforte les priorités déjà engagées pour les élèves plus jeunes

PISA ne dicte pas, à lui seul, une politique éducative. Ses résultats confortent toutefois les priorités des mesures adoptées au cours des dernières années et des derniers mois, dont bénéficient déjà les générations plus jeunes.

Ces mesures apportent des réponses aux fragilités mises en évidence par l'enquête :

- préserver les facultés intellectuelles et de concentration, grâce à la **limitation des usages numériques et à [l'interdiction du téléphone portable désormais étendue au lycée](#)** ;
- **donner des repères clairs, avec [des programmes rénovés](#)** et des objectifs d'apprentissage annuels dont le niveau d'exigence a été rehaussée ;
- **renforcer [la maîtrise du langage](#) et du raisonnement scientifique**, au cœur des apprentissages ;
- **agir à la fois contre la grande difficulté scolaire et pour l'excellence** ;
- **[renforcer l'implication des parents](#)** dans le suivi scolaire de leur enfant ;
- **[mieux former les professeurs](#)**, dès la préparation au métier et tout au long de leur carrière.

Pour en savoir plus cliquer sur les liens.

La version abrégée de PISA https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2026/09/pisa-2025-results-volume-i_5265bfb1/72cbf7bd-fr.pdf (PDF)